

Le 24 juin 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, CEYTE, SORGI, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SPADA à Madame PONSON, Monsieur GALONNET à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame SEGUIN, Madame MOINE à Madame SORGI, Monsieur CAMPEGGIA à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Election de deux Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que, depuis l'élection du 4 juillet 2020 complétée par l'élection du 28 juin 2021, la liste des adjoints se décompose comme suit :

1 ^{er} Adjoint : Marc MONTEUX,	5 ^{ème} Adjoint : Cyrille CHAPOT,
2 ^{ème} Adjointe : Nicole BRUEL,	6 ^{ème} Adjointe : Céline MONTAGNON,
3 ^{ème} Adjoint : Eric VOCANSON,	7 ^{ème} Adjoint : Carl INCORVAIA.
4 ^{ème} Adjointe : Hélène FABRE,	

Il fait part à l'Assemblée que, par courrier du 31 mai 2024, adressé à Monsieur le Préfet de la Loire conformément aux dispositions de l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur Cyrille CHAPOT a exprimé son souhait de démissionner de ses fonctions d'adjoint. Par lettre datée du 4 juin 2024 et reçue en Mairie le 10 juin, Monsieur le Préfet de la Loire a notifié sa décision d'acceptation de la démission de Monsieur Cyrille CHAPOT de ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Par arrêté n° 12 du 11 juin 2024, les délégations attribuées à Monsieur Cyrille CHAPOT lui ont été retirées.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre acte de la démission de Monsieur Cyrille CHAPOT de ses fonctions d'adjoint au Maire et de la vacance du poste qui en découle rendant nécessaire de procéder à son remplacement.

Il indique que, parallèlement, le Conseil Municipal a été amené lors de cette même séance, à créer un poste d'adjoint supplémentaire et ainsi porter le nombre d'adjoints à 8 conformément aux dispositions du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240625-2024-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Publication : 25/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



En conséquence, il est nécessaire d'élire deux nouveaux adjoints parmi les membres du Conseil Municipal :

- En remplacement de Monsieur Cyrille CHAPOT, un 5^{ème} Adjoint qui sera chargé :
 - du sport, santé, loisirs,
 - de la relation avec les clubs et les partenaires sportifs,
 - de la gestion des équipements sportifs y compris la mise à disposition des espaces sportifs,
 - de l'écoute citoyenne.

- Afin de pourvoir au poste nouvellement créé, un 8^{ème} Adjoint qui sera chargé :
 - du cadre de vie,
 - des aménagements urbains,
 - de l'aménagement et de l'entretien des voiries, espaces verts, parcs et espaces publics,
 - de l'éclairage public,
 - des déplacements, du stationnement,
 - de la mise en accessibilité de l'espace public,
 - du déneigement,
 - de la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale,
 - de l'entretien, la rénovation et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux,
 - de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments communaux,
 - du suivi des grands travaux,
 - de la gestion des fluides.

Il expose les dispositions légales pour la tenue du scrutin, et désigne Monsieur Pierre-Julien Marret, secrétaire de séance, et Monsieur Baptiste PEPIN et Madame Michèle DUCREUX, assesseurs.

Il précise que tout conseiller peut se porter candidat au poste d'adjoint. Néanmoins, une liste de 2 candidats devra être établie sur laquelle seront indiqués en 1^{ère} position, le nom d'un conseiller (remplaçant l'élue démissionnaire à son rang) et en 2^{ème} position, celui d'une conseillère (qui sera nommée au 8^{ème} rang), afin de respecter les dispositions de parité, prévues par les textes.

Monsieur le Maire invite les candidats à se faire connaître.

M. Pierre-Julien MARRET et Mme Pascale DUMAZET se présentent à l'élection pour la fonction d'Adjoint. Les candidats sont invités à s'exprimer.

Ensuite, il propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote.

A l'issue, Monsieur le Maire proclame Monsieur Pierre-Julien MARRET élu à la fonction de 5^{ème} Adjoint et Madame Pascale DUMAZET élue à la fonction de 8^{ème} Adjointe, avec 23 voix.

Il précise que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et les arrêtés de délégations seront pris en conséquence.

L'Assemblée délibérante :

- **PREND ACTE** de l'élection de :
 - Monsieur Pierre-Julien Marret, au poste de 5^{ème} Adjoint,
 - Madame Pascale DUMAZET, au poste de 8^{ème} Adjointe.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 25 juin 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

